# CONTRAT

## **Garden Social**

www.gitebleu.net

Fait le: 25/01/2022 Numero de Contrat: 2

#### Contrat de Location

Monsieur Julien Landreau,

Suite à votre demande de réservation, j'ai le plaisir de vous adresser le présent contrat de location.

Afin de confirmer la location, veuillez renvoyer un exemplaire daté et signé revêtu de votre accord et accompagné du règlement du montant des arrhes.

Le second éxemplaire est à conserver.

## Entre le propriétaire (adresse de règlement)

David Daillère,

Adresse: 3 Rue Emmanuel Voisin, St Sylvain d'Anjou 49480 Les Verriere En Anjou. Téléphone: 06 80 03 80 24 Mail: dailleredavid@gmail.com Siret: 08ap0515

#### Et le locataire:

Monsieur Landreau Julien Adresse: Rue, District Cp Ville.

Téléphone: 01 01 01 01 01 Mail: dailleredavid@gmail.com

#### Pour la location:

nom de la location: Gite Bleu, type: Maison

Adresse de la propriété: 5 Rue Des Moulins Neuf, 49480 Huillé

## Détail de la réservation

Date: du 25-01-22 au 29-01-22, nombre de nuit: 4

Nombre d'adutle(s): 2 - Enfant(s): 2 Montant de la location: 687.04 €

(séjour: 680.0 €, taxe de séjour: 7.04 €, option(s): 0 €)

option(s): Arrhes: 200.0 €

## Informations Importantes

Un dépôt de garantie de 600 € vous sera demandé à votre arrivée.

Cette caution sera annulée dans un délai de 15 jours à compter du départ des lieux, déduction faite des éventuelles détériorations ou du coût de remise en état des lieux.

Le solde de la location devra être versé au plus tard le jour de votre arrivée, en cas de règlement par chèques vacances, le solde devra être réglé un mois avant votre arrivée. La confirmation de réservation prendra effet immediatement après reception à mon adresse, d'un exemplaire du présent contrat daté et signé avec la mention lu et approuvé, accompagné du montant des arrhes de (30 % de la location) soit: 200.0 €.

### Merci de dater et signer

Le présent contrat est établi en deux exemplaires.

J'ai pris connaissance des conditions générales de locations précisées ci-joint.

Le propriétaire:	Le locataire:
David Daillère	